

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-938/PCG désignant le représentant du Territoire devant le Conseil du Contentieux administratif .

n° 72-938/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
16 juin 1972

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1972

Date du numéro
10 juillet 1972

TEXTE INTÉGRAL

M. Sauvageot est désigné pour représenter le Territoire devant le Conseil du Contentieux administratif dans l'affaire opposant l'administration contre Yacin Doualeh Robleh, ex-agent de contrôle stagiaire du cadre territorial du service des Contributions.